

TAQA MOROCCO

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Au capital social de 2.358.854.200 dirhams
Siège Social : Commune Moulay Abdellah, Route régionale 301, PK 23,
Centrale Thermique de Jorf Lasfar, El Jadida
Registre de Commerce d'El Jadida numéro : 2145

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN DATE DU 24 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six ;
Le vingt-quatre mars ;
À 11h00,

Les membres du Conseil de Surveillance de la société TAQA MOROCCO, Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital social de 2.358.854.200 DH dont le siège social est sis à la Centrale Thermique de Jorf Lasfar, Commune Moulay Abdellah, Route régionale 301, PK 23, El Jadida (**TAQA MOROCCO** ou la « Société »), se sont réunis par voie de visioconférence, sur convocation du Président du Conseil de Surveillance.

Etaient présents ou représentés les membres du Conseil de Surveillance suivants :

- Monsieur Farid Saleh Farid Mohamed Al Awlaqi (Président du Conseil de Surveillance) ;
- Dr. Frank Paul Possmeier (Vice-Président du Conseil de Surveillance) ;
- S.E. Saqer Salem Mohamed Binham Alameri (Membre indépendant du Conseil de Surveillance) ;
- Madame Maha Abdulmajeed Ismaeel Ali Alfahim, Membre indépendant du Conseil de Surveillance) ;
- Madame Sarah AlBakeri, (Membre du Conseil de Surveillance) ;
- Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA) représentée par Monsieur Andreas Collor (Membre du Conseil de Surveillance) ;
- Dr. Afif AlYafei (Membre du Conseil de Surveillance) ;
- Monsieur Ahmed Ali Mohamed Ali Alshamsi (Membre du Conseil de Surveillance).

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Abdelmajid Iraqui Houssaini, Président du Directoire ;
- Madame Fadoua Moutaouakil, Membre du Directoire ;
- Monsieur Mehdi Belghiti, Membre du Directoire ;
- Monsieur Said El Mamouni, Membre du Directoire ;
- Monsieur Zakaria Fafouri, Membre du Directoire ;
- Monsieur Hicham Chad, Membre du Directoire de JLEC 5&6 ;
- Mr Luis La Rotta, Asset Manager / Strategic Assets à TAQA PJSC ;
- Madame Laila Bouchourl, Directrice Communication, CSR et Relations Investisseurs ;
- Madame Ichrak Bentaher, Directrice du CEO Office ;
- Monsieur Patrick Simon, COO ; et
- Madame Kenza Ammor, Senior Legal Counsel.

Les Commissaires aux Comptes de la Société :

- Deloitte Audit, représenté par Monsieur Adnane Faouzi ; et
- PwC, représenté par Monsieur Mouncef Ighiouer.

Le Conseil de Surveillance, réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié de ses membres en fonction, est déclaré régulièrement constitué et peut ainsi valablement délibérer.

Monsieur Farid Saleh Farid Mohamed Al Awlaqi préside la séance en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Le secrétariat du Conseil de Surveillance est assuré par Monsieur Said El Mamouni.

Le Président rappelle aux membres du Conseil de Surveillance qu'ils ont été convoqués afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Revue du rapport de gestion du Directoire relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Lecture du rapport du comité d'audit ;
- Expiration des mandats de quatre (4) Membres du Conseil de surveillance et proposition de leur renouvellement ;
- Proposition d'une somme à allouer à titre de jetons de présence pour l'année 2025 ;
- Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;
- Résultats de la Corporate Balanced Scorecard 2025 ;
- Lecture du rapport du comité de nomination et de rémunération des dirigeants (« ENRC ») ;
- Point d'avancement sur l'activité de développement :
 - Autorisation de l'émission d'une garantie à première demande d'un montant de 250 MMAD (en principal) dans le cadre du financement du contrat de crédit relai fonds propres (EBL) du projet de ferme éolienne Boujmil ;
 - Approbation de l'octroi d'un prêt d'actionnaire d'un montant de 102 MMAD à TAQA Morocco Green Energy ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Monsieur Said El Mamouni, Secrétaire, note, sur la base des déclarations des Membres du Conseil, l'absence de conflits d'intérêts au regard de la tenue de la réunion du Conseil, à l'exception du point relatif à la proposition de renouvellement des mandats de quatre Membres du Conseil de Surveillance, ces derniers ne prendront pas, par conséquent, part au vote de la résolution y relative.

PREMIERE DECISION

Le Président rappelle au Conseil de Surveillance que, conformément à la loi n° 17-95 régissant les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « Loi »), le Directoire lui a transmis les comptes de la Société clos le 31 décembre 2025.

Lecture est donnée, par la suite, du rapport de gestion du Directoire.

Le Président présente au Conseil de Surveillance ses observations sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice écoulé et sur le rapport de gestion du Directoire.

Puis, il offre la parole aux membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance met alors définitivement au point et arrête, à l'unanimité, son rapport contenant ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ; rapport à présenter, conformément à la Loi, à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de cet exercice.

Le Conseil de Surveillance félicite les Membres du Directoire pour les résultats et les opérations réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Madame Fadoua Moutaouakil présente au Conseil de Surveillance le rapport du Comité d'Audit à la suite de la réunion du 17 mars 2026. Ce rapport couvre les activités de gestion des risques, avec un suivi des principaux risques, l'activité de gestion de la continuité des activités et les principales réalisations, les activités d'audit et de contrôle internes, un point sur l'éthique et la conformité, ainsi que les états financiers au 31 décembre 2025.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de l'adoption des décisions précédentes, le Conseil de Surveillance prend acte de la convocation par le Directoire de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le 26 mai 2026 à 11 heures, dans les bureaux de la Société sis 29, Lotissement Guynemer, Route d'El Jadida, Oasis - 20410 Casablanca - Maroc et par voie de visioconférence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Directoire sur les comptes annuels sociaux et consolidés et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
4. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
5. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
7. Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes ;
8. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;
9. Approbation des conventions réglementées ;
10. Ratification de la cooptation de deux (2) Membres du Conseil de Surveillance ;
11. Fixation, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, d'une somme annuelle à allouer aux Membres du Conseil de Surveillance à titre de jetons de présence ;
12. Expiration des mandats de quatre (4) Membres du Conseil de Surveillance et renouvellement de leurs mandats ;
13. Questions diverses ;
14. Pouvoirs en vue des formalités.

Le Conseil de Surveillance prend note du projet de texte des résolutions qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle.

TROISIEME DECISION

Le Conseil de Surveillance prend acte que les mandats de membres du Conseil de Surveillances de la société Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA), de Madame Sarah AlBakeri, de Monsieur Ahmed AlShamsi et de Monsieur Frank Possmeier expirent à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le conseil de Surveillance décide à l'unanimité de proposer à ladite Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement de leurs mandats pour une période de six (6) ans, devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Les Membres du Conseil de Surveillance concernés n'ont pas pris part au vote de cette décision.

QUATRIEME DECISION

Le Conseil de Surveillance décide à l'unanimité de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle l'allocation de la somme globale de quatre millions cinq cent mille (4.500.000,00) MAD brut, à titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

CINQUIEME DECISION

M. Mehdi Belghiti présente les résultats de la Corporate Balanced Score Card de l'exercice 2025, tel que détaillés en Annexe 2, et a enregistré un score de réalisation de 3,98.

Sur recommandation de l'ENRC, et en reconnaissance des efforts du management au cours d'une année exceptionnelle, le Conseil de Surveillance a approuvé à l'unanimité le résultat de la Corporate Balanced Scorecard 2025 de TAQA Morocco à 4,2, à titre discrétionnaire.

M. Mehdi Belghiti fait également lecture du rapport de l'ENRC.

SIXIEME DECISION

Point d'avancement sur l'activité de développement

Un état d'avancement des différents projets de développement est présenté tel que détaillé aux slides 46 à 66 de la présentation jointe en Annexe 1 du présent procès-verbal.

Concernant le projet de ferme éolienne de Boujmil, le Management informe le Conseil de Surveillance que le Comité Stratégie & Business Development a endossé, lors de sa réunion du 27 février 2026, notamment la signature de la LNTP et les contrats couvrant les lots WTG, BoP civil et BoP électrique, la signatures des contrats de financement avec 4 banques marocaines, ainsi que l'émission d'une garantie à première demande en garantie du crédit relai fonds propres (EBL), tel que détaillé à la slide 61 de la présentation.

SEPTIEME DECISION

Autorisation d'un prêt d'actionnaire et de l'émission d'une garantie à première demande.

1- Garantie à première demande :

Le Conseil de Surveillance autorise l'émission par la Société d'une garantie à première demande pour un montant de 250.000.000,00 MAD dans le cadre d'un contrat de crédit relai fonds propres relatif au financement du projet de ferme éolienne de Boujmil.

A cet effet, le Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs à Monsieur Abdelmajid Iraqui Houssaini, Président du Directoire de la Société, avec faculté de subdélégation le cas échéant, pour, au nom et pour le compte de la Société de conclure et signer la garantie à première demande et tout autre document qui serait requis pour sa mise en œuvre.

2- Prêt d'actionnaire :

Le Conseil de Surveillance approuve l'octroi d'un prêt d'actionnaire d'un montant de 102.000.000,00 MAD à TAQA Morocco Green Energy dans le cadre du financement des couts des travaux du projet de la ferme éolienne Boujmil pendant la période de LNTP (jusqu'au closing du financement). Le prêt d'actionnaire est consenti au taux d'intérêt de 4.2% HT l'an et sur une maturité d'une année.

A cet effet, le Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs à Monsieur Abdelmajid Iraqui Houssaini, Président du Directoire de la Société, avec faculté de subdélégation le cas échéant, au nom et pour le compte de la Société, de conclure et signer le prêt d'actionnaire cité au paragraphe précédent, et tout autre document qui serait requis pour sa mise en œuvre.

HUITIEME DECISION

Charte du comité d'audit :

Il a été décidé sur demande du Comité d'Audit, que l'approbation de la charte du Comité d'Audit, tel que modifiée, fera l'objet d'une approbation ultérieure du Conseil de Surveillance par circulation.


NEUVIEME DECISION

Le Conseil de Surveillance confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités légalement requises partout où besoin sera.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Président, le Vice-Président du Conseil de Surveillance et par le Secrétaire.

Fait en 2 exemplaires,



Farid Saleh Farid Mohamed Al Awlaqi
Président du Conseil de Surveillance



Dr. Frank Paul Possmeier
Vice-Président du Conseil de Surveillance



M. Saïd El Mamouni
Secrétaire

